PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS M R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le jeudi 20 octobre 2011, à 19 h 30 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Chemins municipaux;
- Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 –
 Stationnements municipaux;
- 4. Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Borne-fontaine n° 1;
- 5. Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Borne-fontaine n° 2;
- 6. Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Borne-fontaine n° 3;
- 7. Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Citerne n° 1;
- 8. Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Citerne n° 2;
- Résolution Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 Patinoire municipale;
- 10. Période de questions;

*Les questions porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.

11. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

011-135 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par, Claude Beauchemin appuyé par Jacques Drolet.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes pour le déneigement, des chemins municipaux soient :

- Luc Létourneau pour la somme totale de 66 725 \$;
- Ferme Maraypier pour la somme totale de 48 994 \$;

Attendu que le point 3 intitulé Présentation des soumissions de la section instructions aux soumissionnaires stipulait ceci au premier paragraphe : « Les soumissions devront avoir été reçues dans des enveloppes cachetées avec mention «SOUMISSION POUR EXÉCUTION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT», au bureau municipal situé au : 337, chemin Royal Saint-François-de-l'Île-d'Orléans avant 14 h, le 17 octobre 2011. »

Attendu que le point 7 intitulé Soumissions rejetées ou refusées de la section instructions aux soumissionnaires stipulait ceci : « Les soumissions non conformes aux instructions données aux soumissionnaires, ou qui ne comporteraient pas tous les engagements mentionnés et décrits à la section de soumission des annexes A, B, C et D, pourront être rejetées. Celle qui sera retenue devra donner suite, 15 jours après acceptation par résolution du Conseil municipal à la signature du contrat de déneigement correspondant à l'annexe à laquelle il se rapporte.

En tout état de cause, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se réserve le droit de séparer les différents contrats par chemin ou lieu selon les soumissions reçues. De plus, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune

sorte envers le ou les soumissionnaires.»

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre de Ferme Maraypier à 14 h 02 le 17 octobre 2011;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a requis de son avocat-conseil un avis juridique afin de déterminer s'il était possible d'octroyer le contrat à Ferme Maraypier malgré ce retard de 2 minutes;

Attendu que l'avis juridique de notre avocat-conseil d'abord formulé verbalement le 20 octobre 2011 puis confirmé par écrit le 28 octobre 2011, lequel conclu que l'offre de Ferme Maraypierre doit être rejetée compte tenu des dispositions explicites du Code municipal du Québec tel qu'interprété par les tribunaux et la doctrine;

En conséquence, il est proposé, par Claude Beauchemin appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu,

Que le contrat de déneigement des chemins municipaux soit octroyé à Luc Létourneau pour la somme totale de 66 725 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-137 Item 3 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Stationnements municipaux

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.

- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle leConseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes pour le déneigement, des chemins municipaux soient :

- Ferme ACL enr. pour la somme totale de 6 700 \$;
- Ferme Maraypier pour la somme totale de 6 000 \$;

Attendu que le point 3 intitulé Présentation des soumissions de la section instructions aux soumissionnaires stipulait ceci au premier paragraphe : « Les soumissions devront avoir été reçues dans des enveloppes cachetées avec mention « SOUMISSION POUR EXÉCUTION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT », au bureau municipal situé au : 337, chemin Royal Saint-François-de-l'Île-d'Orléans avant 14 h, le 17 octobre 2011. »

Attendu que le point 7 intitulé Soumissions rejetés ou refusées de la section instructions aux soumissionnaires stipulait ceci : « Les soumissions non conformes aux instructions données aux soumissionnaires, ou qui ne comporteraient pas tous les engagements mentionnés et décrits à la section de soumission des annexes A, B, C et D, pourront être rejetées. Celle qui sera retenue devra donner suite, 15 jours après acceptation par résolution du Conseil municipal à la signature du contrat de déneigement correspondant à l'annexe à laquelle il se rapporte.

En tout état de cause, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se réserve le droit de séparer les différents contrats par chemin ou lieu selon les soumissions reçues. De plus, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.»

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre de Ferme Maraypier à 14 h 02 le 17 octobre 2011;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a requis de son avocat-conseil un avis juridique afin de déterminer s'il était possible d'octroyer le contrat à Ferme Maraypier malgré ce retard de 2 minutes;

Attendu que l'avis juridique de notre avocat-conseil d'abord formulé verbalement le 20 octobre 2011 puis confirmé par écrit le 28 octobre 2011, lequel conclu que l'offre de Ferme Maraypierre doit être rejetée compte tenu des dispositions explicites du Code municipal du Québec tel qu'interprété par les tribunaux et la doctrine;

En conséquence, il est proposé, par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu,

Que le contrat de déneigement des stationnements municipaux soit octroyé à Ferme ACL enr. pour la somme totale de 6 700 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-138 Item 4 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Borne-fontaine n° 1

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante pour, le déneigement de la borne-fontaine n° 1 soit : Entreprise Francis Gagnon pour la somme totale de 600 \$;

En conséquence, il est proposé, par Micheline Darveau appuyée par Jacques Drolet

Il est résolu,

Que le contrat de déneigement de la borne-fontaine n°1 soit octroyé à Entreprise Francis Gagnon pour la somme de 600 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-139 Item 5 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Borne-fontaine n° 2

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante pour le déneigement de la borne-fontaine n° 2 soit : Richard Dallaire pour la somme totale de 550 \$;

En conséquence, il est proposé, par Claude Beauchemin appuyé par Lauréanne Dion

Il est résolu,

Que le contrat de déneigement de la borne-fontaine n°2 soit octroyé à Richard Dallaire pour la somme de 550 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-140 Item 6 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Borne-fontaine n° 3

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres:

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante pour le déneigement de la borne-fontaine n° 3 soit : Richard Dallaire pour la somme totale de 550 \$;

En conséquence, il est proposé, par Jacques Drolet appuyé par Claude Beauchemin

Et

Que le contrat de déneigement de la borne-fontaine n° 3 soit octroyé à Richard Dallaire pour la somme de 550 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-141 Item 7 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Citerne n° 1

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante pour le déneigement de la citerne n° 1 soit : Ferme ACL enr. pour la somme totale de 800 \$;

En conséquence, il est proposé, par Claude Beauchemin appuyé par Lauréanne Dion

Et

Que le contrat de déneigement de la citerne n° 1 soit octroyé à Ferme ACL enr. pour la somme de 800 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-142 Item 8 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Citerne n° 2

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres:

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu les offres suivantes pour, le déneigement de la citerne n° 2 soit :

- Ferme ACL enr. pour la somme totale de 650 \$;
- Jean-Luc Gosselin pour la somme totale de 485 \$;

En conséquence, il est proposé, par Micheline Darveau appuyée par Jacques Drolet

Et

Que le contrat de déneigement de la citerne n° 2 soit octroyé à Jean-Luc Gosselin pour la somme de 485 \$ plus taxes;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

011-143 Item 9 Résolution – Octroi du contrat de déneigement 2011-2013 – Patinoire municipale

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a lancé un appel d'offres pour le déneigement 2011 à 2013 des rues et différents lieux municipaux;

Attendu que pour donner ce contrat, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, en respect de sa Politique de gestion contractuelle, invité les entrepreneurs et personnes suivantes à lui soumettre des offres;

- Denis Asselin excavation
- Richard Dallaire
- Jean-Luc Gosselin
- Groupe MACADAM inc.
- Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)
- Jocelyn Lefebvre
- Luc Létourneau

Attendu qu'en respect de sa Politique de gestion contractuelle le Conseil municipal a également publié, sur son site Internet, un appel d'offres public qui permettait d'accéder directement au devis;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu l'offre suivante pour le déneigement de la patinoire municipale soit : Ferme ACL enr. au tarif horaire 70 \$ pour les deux prochaines saisons;

En conséquence, il est proposé, par Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion

Et

Que le contrat de déneigement de la patinoire municipale soit octroyé à

Ferme ACL enr. au tarif horaire 70 \$ pour les deux prochaines saisons;

Que dans les 15 jours de la présente le contrat soit signé et que

Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur

général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Période de questions.**

*Les questions porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions

débute à 19 h 45 et se termine immédiatement puisqu'aucune question n'est

posée.

7 personnes étaient présentes à la séance.

011-144 Item 11 Levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par

Claude Beauchemin, il est 19 h 45.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes,

et chacune des résolutions y figurant.

Lina Labbé

Marco Langlois, g.m.a.

Mairesse

Directeur général/secrétaire-trésorier